

**Communiqué de presse,
Le 01 septembre 2011**

Les droits élémentaires des enfants bafoués : 165 enfants d'Ille-et-Vilaine ne feront pas la rentrée des classes !

La loi de février 2005 pour l'égalité des droits, affirme le droit de chaque enfant à la scolarisation dans l'école de son quartier ou dans un établissement médico-social.

Préambule : Les 165 enfants concernés ont été orientés, conformément à la loi, par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, vers un Institut Médico-Educatif (IME) pour bénéficier d'une scolarité dans un cadre adapté à leurs difficultés. Les IME sont des établissements médico-sociaux financés par l'Agence Régionale de Santé.

Pourquoi cette situation ?

Hier :

- Les places dans les établissements pour adultes en situation de handicap sont insuffisantes pour permettre l'accueil des jeunes adultes sortant des dispositifs de l'enfance – adolescence handicapée ;
- L'Amendement Creton, publié en 1989, impose le maintien des jeunes adultes de plus de 20 ans dans les IME quand ils ne peuvent pas accéder faute de places, dans les structures adaptées à leur handicap, pour adultes ;
- Cette disposition s'est traduite, **à l'initiative des services de l'Etat**, par l'octroi de financements supplémentaires depuis 1990, correspondant à de la suractivité, en permettant aux établissements de dépasser leur capacité d'accueil des enfants.

Aujourd'hui :

- La pénurie de places dans les établissements pour adultes en situation de handicap est toujours bien présente ;
- l'ARS met un terme, en cours d'exercice budgétaire, à des modalités de financements initiées il y a 22 ans par les services de l'Etat en imposant brutalement aux établissements IME une stricte application de leur agrément (places d'accueil), et une dotation de financement inférieure aux crédits alloués les années précédentes ;
- Cette décision met en lumière des artifices qui permettaient de masquer :
 - Le manque de place pour les enfants
 - La sous dotation des établissements
- En décidant en juillet de ramener le montant de dotation au seul effectif agréé, tout en maintenant l'obligation de respecter le maintien des jeunes adultes de plus de 20 ans, et sans créer une seule place nouvelle ouverte à ces jeunes adultes, **l'ARS n'octroie aucune capacité d'accueil de nouveaux enfants et sanctionne les parents de ces jeunes enfants tout en s'affranchissant de l'obligation scolaire.**

Les parents d'enfants handicapés regroupés au sein de l'Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine sont exaspérés de cette nouvelle discrimination.

Les propositions de l'Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine pour pallier en partie à cette situation de pénurie, transmises dès le 4 juillet, sont restées sans réponse de l'ARS à ce jour.

Les parents de ces 165 enfants attendent avec angoisse le verdict de l'ARS, en redoutant d'être les victimes d'une double peine.

Face à cette situation préjudiciable à l'avenir des enfants et inacceptable pour les parents, face à l'absence de réponse de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, l'Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine se mobilise.

Contact presse :

Stéphanie Guitton : 02 99 86 17 41 - 06 09 89 45 04 – com.vieassociative@adapei35.asso.fr

A propos de l'Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

✓ **L'Association**

L'Association Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine a été créée en 1961 par des parents d'enfants en situation de handicap mental unis autour de préoccupations communes :

- accueillir les personnes handicapées mentales et leurs parents
- écouter et aider
- promouvoir des réponses adaptées aux besoins des personnes
- mettre en œuvre les moyens permettant de garantir les droits des personnes handicapées mentales

L'Association Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine intervient sur le département.

Elle a créé à ce jour 31 établissements et services qui accompagnent et accueillent plus de 2000 personnes en situation de handicap mental. Elle emploie 950 salariés et développe une action importante à partir de son réseau de bénévoles.

✓ **Les valeurs du mouvement parental**

L'Adapei est affiliée au mouvement national Unapei.

Celui-ci affirme le rôle primordial de la famille comme socle de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion de la personne handicapée mentale. Pour elle, la famille doit être entendue au sens le plus large du terme.

Mouvement militant essentiellement familial, porteur d'expériences et de propositions, l'Unapei est ouverte à l'implication et à la contribution des amis des personnes handicapées mentales qui s'intéressent à son action et qui sont à l'écoute de ces dernières.

L'Unapei et les associations qui la composent partagent des valeurs fortes qui structurent l'action commune et lui donnent un sens.